

Communiqué de presse

18 septembre 2020

Coronavirus

Nouvelles recommandations à l'attention des cantons particulièrement touchés

Le Comité directeur de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) s'inquiète de l'augmentation du nombre de cas COVID-19 en Suisse. Les mesures cantonales et régionales adoptées en de nombreux endroits restent le moyen approprié pour endiguer le virus. Le Comité directeur de la CDS recommande des mesures supplémentaires si les chiffres clés l'exigent.

Le nombre de nouvelles infections pour 100 000 habitants au cours des deux dernières semaines est notamment un de ces chiffres clés. La Confédération s'appuie elle aussi sur cet indicateur pour déterminer les pays ou régions présentant un risque élevé d'infection. De l'avis du Comité directeur de la CDS, les mesures suivantes doivent être privilégiées.

- Introduction ou élargissement de l'obligation du port du masque à l'ensemble des commerces et des lieux fermés publics
- Plafond de personnes admises dans les locaux de nuit ou secteurs clairement délimitables avec relevé séparé des données de contact dans chaque secteur ; le cas échéant, fermeture des clubs et discothèques
- Exigences supplémentaires pour les manifestations de plus grande ampleur
- Nombre maximum de participants admis aux manifestations privées
- Obligation de collecter les données de contact, par exemple lors de manifestations privées et dans d'autres domaines particulièrement exposés

« Il s'agit de mesures pragmatiques qui permettent de réduire le plus possible les répercussions sur l'économie et l'atteinte à la liberté personnelle des citoyennes et citoyens, » précise Lukas Engelberger, président de la CDS. Début août déjà, le Comité directeur de la CDS avait formulé des recommandations à l'attention des cantons où le nombre de cas demeurerait important ou augmentait ou pour lesquels le pronostic s'avérait inquiétant. Entre-temps, la plupart des cantons ont pris des mesures. Étant donné que les cantons et les régions sont concernés à différents degrés, tous ne sont pas appelés à prendre des mesures supplémentaires. Les cantons doivent ainsi continuer à pouvoir appliquer des mesures adaptées aux besoins régionaux respectifs. Il est toutefois important que les cantons coordonnent leurs mesures à l'échelon régional, notamment lorsqu'ils sont concernés dans des proportions comparables. Les directrices et directeurs cantonaux de la santé collaborent par ailleurs étroitement avec la Confédération et harmonisent leurs planifications.



Le traçage des contacts, à savoir l'identification et l'interruption des chaînes de transmission, est également un élément décisif en vue d'endiguer le virus. Si nécessaire et en fonction de la situation, les cantons renforcent leurs capacités en continu. Cependant, même un traçage des contacts flexible et fiable peut atteindre ses limites dans certaines circonstances. D'une manière générale, les cantons sont toutefois appelés à poursuivre leurs efforts en vue d'interrompre les chaînes de transmission et à augmenter les capacités de dépistage.

Les autorités cantonales dépendent de la collaboration de la population, aussi bien au niveau du traçage des contacts, qui fonctionne uniquement avec des informations correctes, qu'en ce qui concerne les règles d'hygiène et de conduite, qui demeurent indispensables. Nous dépendons toutes et tous d'un tel comportement responsable et respectueux.

Renseignements :

Lukas Engelberger, conseiller d'État, président de la CDS, 061 267 95 23

Tobias Bär, responsable communication CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch

Michael Jordi, secrétaire général de la CDS, 031 356 20 20, michael.jordi@gdk-cds.ch